



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 10/12/25	Etaient présents : P. BROUHARD ; S. DELAGE ; M. REY ; M. GOMEZ ; N. DUBUC ; M-P. BIGOT ; B. PREVOST ; G. JOUANNET ; G. BONDoux ; A. LATREUILLE.
Affichage : 10/12/25	
Nombre de membres	Excusés : D. DEBRIE a donné procuration à M. REY ; E. STRADY a donné procuration à A. LATREUILLE ; N. DEDIEU a donné procuration à S. DELAGE ; F. STRADY a donné procuration à P. BROUHARD.
- En exercice : 19	
- Procurations : 4	
- Votants : 14	Absents : C. CHAPRON ; J. CHAGNOLEAU ; E. BERUSSEAU ; A. SICARD ; L. VICI.
	Secrétaire de séance : M. REY

2025_12_85 Conventions de servitude avec ENEDIS

Monsieur le maire expose que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique (renouvellement aérien en souterrain), la commune est appelée à consentir à ENEDIS des droits de servitude à demeure pour :

- installer un poste de transformation dont les dimensions approximatives au sol sont de 2,45m x 1,83m x 1,48m sur la parcelle communale ZT 57 ;
- autoriser le renouvellement du réseau aérien en souterrain sur les parcelles communales ZT 57 ; ZT 1005 et H 980.

La commune conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages.

Il n'est pas prévu de compensation financière.

Cette convention est appelée à être régularisée ultérieurement par acte authentique devant notaire, les frais d'acte étant mis à la charge d'ENEDIS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, y compris les actes authentiques à venir.

Le secrétaire de séance

[Signature]
Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le 17/12/25
et de sa publication le 16/12/25

Le Maire,



Patrice BROUHARD